

Chastre, le 12 février 2008

Conformément à l'article L.1122-13, § 1^{er} du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer

M.....

Pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu

Le 25 février 2008 à 19 h 30 à la Maison communale, 71 Avenue du Castillon à 1450 Chastre.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal de la séance du 30 janvier 2008 : approbation (vote).
2. Urbanisme : permis d'urbanisme VALENSA – DEKOSTER : cession après aménagement : décision (vote).
3. Enseignement : ouverture d'une demi-classe à l'Ecole de Blanmont : ratification (vote).

HUIS CLOS

4. Personnel enseignant : diverses désignations : ratification (vote).
5. C.C.A.T.M. : « quart communal » : adaptation (vote)

Par ordonnance
Pour le collège communal,

Le Secrétaire communal,

Y. CHARLIER



Le Bourgmestre,

C. JOSSART